

# Députés européens: débats sur des cas de violation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit

## La proposition commune sur la situation à Madagascar

Le débat et le vote sur Madagascar aura lieu cet après-midi à Strasbourg. Les groupes politiques du parlement européen ont déjà déposé leurs propositions sur la Grande Ile, mais ce 10 février, une seule proposition est déposée dont voici en intégralité la teneur.

### **PROPOSITION DE RÉOLUTION COMMUNE déposée conformément à l'article 122, paragraphe 5, du règlement**

en remplacement des propositions de résolution déposées par les groupes:

Verts/ALE ([B7 0099/2010](#))

ALDE ([B7 0100/2010](#))

S&D ([B7 0101/2010](#))

PPE ([B7 0102/2010](#))

GUE/NGL ([B7 0103/2010](#))

ECR ([B7 0104/2010](#))

sur la situation à Madagascar

Gay Mitchell, Filip Filip Kaczmarek, Mario Mauro, Cristian Dan Preda, Bernd Posselt, Eija-Riitta Korhola, Martin Kastler, Tunne Kelam, Monica Luisa Macovei, Licia Ronzulli au nom du groupe PPE; Véronique De Keyser au nom du groupe S&D;

Louis Michel, Charles Goerens, Renate Weber au nom du groupe ALDE;

Raül Romeva i Rueda, Nicole Kiil-Nielsen au nom du groupe Verts/ALE;

Charles Tannock, Ryszard Antoni Legutko, Tomasz Piotr Poręba, Ryszard Czarnecki, Michał Tomasz Kamiński, Adam Bielan

au nom du groupe ECR;

Marie-Christine Vergiat au nom du groupe GUE/NGL

### **Résolution du Parlement européen sur la situation à Madagascar**

Le Parlement européen,

- vu les articles 8 et 9 des Accords de Cotonou respectivement sur le dialogue politique et le respect des droits de l'homme,
- vu la résolution adoptée par l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE à Luanda en date du 3 Décembre 2009,
- vu ses résolutions antérieures sur Madagascar et en particulier celle du 7 mai 2009 sur la situation à Madagascar,
- vu la suspension de Madagascar de la Communauté de développement de l'Afrique Australe (SADC) et de l'Union Africaine;
- vu la position de l'Union africaine qui, en date du 2 février 2010, a demandé "au régime illégal à Madagascar de cesser ses tentatives d'imposer des solutions unilatérales à la crise", et qui a réaffirmé "la nécessité de mettre en place les institutions de la Transition conventionnelle conformément à la Charte de Maputo et à l'Acte additionnel d'Addis-Abeba",
- vu la position de l'Organe de sécurité et de défense de la Communauté de développement de l'Afrique Australe (SADC) en date du 15 janvier 2010, qui a appelé la Communauté internationale "à rejeter les projets d'Andry Rajoelina, qui veut passer outre aux accords de partage de pouvoir et convoquer des législatives en mars",

- vu la décision des États-Unis d'Amérique de ne plus faire profiter Madagascar des avantages de l'AGOA (African Growth and Opportunity Act), en raison de sa situation politique;
- vu les Accords de Maputo des 8 et 9 août 2009 et l'Acte additionnel d'Addis-Abeba du 6 novembre 2009, signés par les quatre chefs de file des Mouvements politiques de Madagascar,
- vu l'article 122, paragraphe 5, de son règlement,

A. considérant l'instabilité politique persistante qui règne depuis le coup d'État et qui a plongé Madagascar dans une situation précaire tant sur le plan socio-économique qu'humanitaire;

B. considérant que le 18 décembre 2009, le dirigeant de Madagascar soutenu par l'armée, M. Andry Rajoelina, s'est retiré des négociations sur le partage du pouvoir avec les mouvements politiques à Madagascar;

C. considérant que le 18 décembre 2009, M. Rajoelina a nommé un ancien officier de l'armée, le Colonel Albert Camille Vital, premier ministre;

D. considérant que les groupes d'opposition comprenant des groupes dirigés par l'ancien président Marc Ravalomanana, ont condamné la désignation du Colonel Albert Camille Vital comme premier ministre comme un acte illégal par un pouvoir illégal;

E. considérant les violations généralisées des droits humains, le harcèlement et l'arrestation arbitraire de parlementaires, de religieux et de membres de la société civile, ainsi que le pillage des églises et l'intimidation de la presse;

F. considérant que la communauté internationale a favorisé une sortie de crise négociée qui est actuellement en situation de blocage délibéré alors que le régime illégal en place continue de défier la communauté internationale;

G. considérant que, le lundi 6 juillet 2009, l'Union européenne a entamé un processus de consultation avec Madagascar en application de l'article 96 de l'Accord de Cotonou, ouvrant ainsi un dialogue visant à trouver des solutions appropriées aux problèmes politiques du pays;

H. considérant la nécessité et la capacité du peuple malgache à choisir son avenir et à disposer de lui-même;

I. considérant que ce régime illégal en place monopolise les pouvoirs exécutif, législatif, judiciaire ainsi que les médias;

J. considérant que M. Rajoelina a annoncé sa volonté d'organiser unilatéralement des élections législatives contrairement au calendrier électoral et en l'absence d'une consultation du peuple malgache prévus par la Charte de Maputo et l'Acte Additionnel d'Addis-Abeba;

K. considérant que selon le FMI, l'aide des donateurs à Madagascar a représenté 50% du budget national et que l'Union européenne a suspendu son financement de l'aide au développement tant qu'une solution démocratique à la crise actuelle n'est pas trouvée;

L. considérant que la majeure partie de la population dispose de moins d'un dollar par jour pour vivre, que 7 000 enfants souffrent de malnutrition grave et que la situation s'est aggravée depuis le début de la crise politique;

M. considérant que le gouvernement a publié un décret légalisant l'exportation de bois non traité et menacé, mettant en péril la biodiversité du pays, qui peut être perdue à jamais;

1. réitère sa condamnation énergique du processus de la prise de pouvoir à Madagascar par M. Rajoelina, en violation flagrante des dispositions de la constitution malgache, ce qui constitue bel et bien un coup d'État;

2. condamne fermement la décision de M. Rajoelina d'annuler la nomination d'Eugene Mangalaza comme premier ministre, installé après un accord de partage de pouvoir entre tous les partis politiques

au mois d'octobre 2009;

3. condamne fermement la décision de M. Rajoelina de boycotter la troisième série de négociations à Maputo au mois de décembre et de se retirer des discussions sur le partage du pouvoir;

4. demande instamment la mise en œuvre des Accords signés à Maputo et à Addis Abeba conduisant à la restauration d'un gouvernement constitutionnel;

5. condamne la répression systématique de l'opposition, la censure des médias et l'intimidation et l'arrestation systématique de journalistes, les arrestations et tortures des civils, d'hommes politiques et la détention sans inculpation et dans des lieux inconnus de nombreuses personnes; demande la libération immédiate et sans condition de tous les prisonniers politiques et l'annulation des procédures judiciaires contre ceux-ci;

6. exprime sa profonde préoccupation quant à la disparition de plusieurs centaines de personnes dont une centaine d'enfants et d'adolescents;

7. réclame une enquête internationale indépendante sur tous les meurtres politiques à Madagascar, toutes les violations des droits de l'homme et tous les actes de répression perpétrés par les forces de sécurité et l'armée;

8. désapprouve toute tentative de M. Rajoelina d'organiser unilatéralement des élections en mars 2010 et ne soutient que des élections préparées par un gouvernement consensuel et inclusif tel que prévu dans la Charte de Maputo et l'Acte additionnel d'Addis-Abeba, et conformément au calendrier électoral et après consultation du peuple malgache; demande, par conséquent, à la Commission et aux États membres de n'envoyer une mission d'observation des élections que dans le cadre défini par les Accords de Maputo et d'Addis-Abeba;

9. est convaincu que l'accord de Maputo et l'Acte additionnel d'Addis-Abeba sur Madagascar est le seul cadre possible d'une solution à la crise politique à Madagascar; considère que le dialogue constructif est la seule manière viable d'aboutir à une solution politique de la crise;

10. demande la mise en place rapide du processus de désarmement et de dissolution des milices en vue de rétablir une armée républicaine;

11. demande qu'en cas de non-respect des engagements pris à Maputo et à Addis-Abeba, des sanctions individuelles et ciblées soient prises sélectivement à l'encontre des dirigeants actuels de la Haute Autorité de Transition (HAT) qui font un blocage délibéré;

12. demande que des poursuites judiciaires soient engagées contre des auteurs présumés de pillage des biens privés, des biens publics et des ressources naturelles de Madagascar; demande à tout gouvernement intérimaire de Madagascar de ne conclure aucun accord ou contrat avec d'autres pays ou entreprises portant sur les richesses naturelles et le patrimoine national, avant que des élections ne soient tenues et que la population malgache n'octroie un mandat légitime à un nouveau gouvernement;

13. demande à la communauté internationale et à l'Union européenne d'accroître leur aide humanitaire en faveur du peuple malgache; rappelle que le rétablissement progressif des programmes de coopération avec Madagascar est conditionné par la mise en place des institutions de la Transition conventionnelle du gouvernement consensuel et inclusif conformément à la Charte de Maputo et à l'Acte additionnel d'Addis-Abeba, et par le respect intégral de l'ensemble des principes démocratiques et des libertés fondamentales;

14. soutient les efforts de l'ancien Président de la République du Mozambique, M. Joachim Chissano, médiateur de la Communauté de développement de l'Afrique australe dans ce processus; et demande aux quatre mouvements politiques à Madagascar de revenir immédiatement à la table des négociations pour convenir d'un agenda politique pour des élections justes, démocratiques et transparentes en 2010;

15. demande à l'Union africaine, à la Communauté de développement de l'Afrique australe et au groupe international de contact de mener le processus de transition à bonne fin;

16. demande à la Commission de rendre compte au Parlement européen de l'évolution du processus de consultation en cours avec Madagascar à la suite de l'application de l'Article 96 de l'Accord de Cotonou;

17. charge son Président de transmettre la présente résolution à la Vice-Présidente/Haute Représentante de l'Union européenne, à la Commission européenne, au Conseil de l'Union européenne, au Conseil ACP-UE, au Secrétaire général des Nations unies, à la Communauté de développement de l'Afrique australe, au Président Joaquim Chissano et à la Commission de l'Union africaine.

Source : <http://www.moov.mg/actualiteNationale.php?articleId=584269>

# Projet de résolution de quelques Députés européens - Outrages, mensonges et anachronisme !

La Vérité - Rolly Mercia - 10/02/10

***Le groupe Adle (Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe) au sein du Parlement européen a fini de boucler un projet de résolution de la crise à Madagascar qu'il compte soumettre incessamment en séance plénière.***

Un projet de résolution qui ne peut que faire hérissier les poils de l'échine des 20 millions de Malgaches et des étrangers qui, notamment ceux issus des pays membres du Groupe de contact international de haut niveau, connaissent parfaitement les réalités sur le terrain dans le pays. En tout cas, ce projet de résolution recèle des accusations gratuites, mensongères, outrancières et anachroniques.

Le groupe Adle (Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe), au sein du Parlement européen, vient de boucler un projet de résolution de la crise à Madagascar. Un projet de résolution qu'il compte soumettre incessamment en séance plénière de ce Parlement européen. Pour que tout un chacun puisse être réellement fixé sur le sujet, il appert utile et nécessaire de publier, dans son intégralité, ce projet farfelu. [...]

En tout cas, sans qu'il n'ait besoin d'aller loin dans l'analyse de ce projet de tous les scandales, force est de se rendre compte que sa teneur dévoile, elle-même, que les accusations gratuites, mensongères, outrancières et anachroniques, qu'elle aligne, constituent le manque de sérieux établi par ses concepteurs.

Plus grave, il est maintenant prouvé, d'une façon formelle et sans équivoque, que, quelque part sur la planète, des personnalités étrangères, élues ou pas, sont cruellement déphasées par rapport aux réalités vécues sur le terrain à Madagascar.

En effet, quand ces Députés européens, membres de l'Adle, accusent que, dans le pays, il y aurait eu « tortures de civils, pillages d'Eglises, répression systématique d'opposants, censure des médias, arrestation systématique de journalistes, etc. », ceci veut tout simplement dire qu'ils se sont trompés de pays, dans leurs attaques aveugles et aveuglées. Pis, quand ils avancent que, à Madagascar, il y aurait eu « disparition de plusieurs centaines de personnes, dont une centaine d'enfants et d'adolescents », ceci prouve qu'ils ont réellement fait l'amalgame entre la République démocratique du Congo (Rdc) et Madagascar. Ni plus ni moins.

## Madagascar ou Congo ?

En tout cas, quand ces élus européens ont indiqué qu'il y aurait eu des « protestations populaires réprimées dans la violence » à Madagascar, ils ont sciemment ignoré l'odieuse boucherie humaine que Marc Ravalomanana et des membres de sa garde présidentielle ont perpétrée le 7 février 2009. Ignoble « crime contre l'humanité » et infâme « génocide » qui, faut-il le rappeler, ont mis fin à la vie d'une cinquantaine de Malgaches et blessé d'autres centaines. Pire, ces crimes ont soustrait une centaine de corps sans vie à leurs familles, lesquels corps ont été jetés dans des fosses communes par ces éléments de la garde présidentielle de Marc Ravalomanana.

Bien évidemment, quand ces fameux Députés européens de l'Adle ont dénoncé la tenue des « élections législatives en mars 2010 », ceci dévoile qu'ils ne connaissent en rien l'évolution des choses dans le pays, dans la mesure où il a déjà été décidé par l'Atelier d'Ivato que ces élections législatives seront reportées en mai 2010. C'est-à-dire que l'incrimination de l'Adle n'est plus d'actualité. Mais quand les mêmes Députés de l'Outre-mer ont tablé sur des soi-disant « processus de désarmement » et de « réinsertion des milices », cela veut dire qu'ils qualifient l'Armée, la Gendarmerie et la Police nationales malgaches de... « milices ». Et, le plus scandaleusement du monde, ils ont montré aux yeux du globe qu'ils sont loin, très loin, du cours de la crise malgache alors qu'ils prétendent en apporter une solution. D'ailleurs, quand ces Députés européens de l'Adle ont loué la prestation de

Joaquim Chissano, c'est qu'ils se sont ridiculisés devant les membres du Groupe de contact international de haut niveau, notamment devant Jean Ping, lesquels ont publiquement déjà dénoncé et rejeté la « médiation » de tous les scandales, diligentée par celui - ci dans la Capitale mozambicaine, et qui a accouché de la fameuse « Résolution de Maputo III ».

Bref, il est indiscutablement inutile de perdre du temps avec ce vil « projet de résolution de l'Adle », eu égard au fait que les autres Députés du Parlement européen, au fait des réalités vécues à Madagascar, vont inéluctablement et inexorablement l'écartier d'un revers de la main. Ceci, pour ne pas pousser cette auguste Assemblée sur l'autel international du ridicule et du scandale sans précédent.

Source : <http://www.laverite.mg/actualites-a-madagascar/projet-de-resolution-de-quelques-deputes-europeens-outrages-mensonges-et-anachronismen.html>